

AJUSTEMENTS CARTE SCOLAIRE du 1^{er} degré RENTREE 2022

A la suite du comptage réalisé dans les écoles par les inspecteurs de l'éducation nationale et après consultation des instances paritaires (CTSD et CDEN) réunies ce jour, les mesures suivantes sont arrêtées :

Mesures d'affectations d'emplois définitifs :

- ✓ 1 emploi École maternelle publique de Lourdes – Lannedarré pour un effectif de 65 élèves
- ✓ 0.5 emploi en complément École maternelle publique de Luz-Saint-Sauveur pour un effectif de 29 élèves

Mesures d'affectation d'emplois provisoires :

- ✓ 0.5 emploi en complément École primaire publique de Gavarnie Gédre pour un effectif de 23 élèves
- ✓ 1 emploi au titre de l'accompagnement pour le développement des activités physiques et sportives (Renfort CPD EPS)

Mesures provisoires au titre de l'accompagnement de la politique inclusive des élèves en situation de handicap

- ✓ 0.5 emploi ASH Renfort secretariat CDOA
- ✓ 1 emploi Coordination de 4 Pôles d'Inclusion :
 - PIAL Collège Desaix à Tarbes,
 - PIAL Collège Val d'Arros à Tournay,
 - PIAL Collège Vallée des Gaves à Pierrefitte-Nestalas,
 - PIAL Collège Pyrénées à Tarbes
- ✓ 0.25 emploi PIAL Collège Massey de Tarbes, directrice école Victor Hugo de Tarbes
- ✓ 0.25 emploi PIAL Collège Paul Valéry, directrice école Marcel Pagnol d'Aureilhan

Mesures provisoires liées à la mise en place de référents départementaux pour les directeurs :

- ✓ 0.25 emploi Direction de l'école primaire de Loures Barrouse
- ✓ 0.17 emploi Direction de l'école élémentaire de la Sendère de Tarbes

Mesure liée à la coordination du Territoire Educatif Rural (TER) de la Haute-Bigorre

- ✓ 0.50 emploi décharge de la direction de l'école primaire de Montgaillard